



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, M. LAGALLE Philippe, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. MAZINGUE Didier, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia.

Étaient absents excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme ONRAED Isabelle, M. PITEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LEMOUX Julien, M. LADAN Serge, M. MOREL Patrick.

Était absent non excusé : M. CHAVARIA Jean-Pol.

Mouvement en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Mme ROUSSELET Gaëlle arrive à 18H16

Pouvoirs : Mme ONRAED Isabelle en faveur de M. BRISSET Pierre, M. PITEL Gilles en faveur de M. BUNEL Gilles, M. LEMOUX Julien en faveur de Mme DUPUY Vanessa, M. MOREL Patrick en faveur de M. LEHUGEUR Jacky.

Secrétaire : Mme Patricia FIEFFÉ.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-030 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 22 mai 2025

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 22 mai 2025 a été transmis aux élus suite à la séance.

Par mail en date du 28 mai 2025, M. HAVAS nous fait part d'une observation (capture d'écran) :

Bonjour,
questions diverses
point sur la piscine et réponse du Président ?
Cordialement
Roger Havas

Il est demandé aux membres présents s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce procès-verbal.
Il est proposé de l'approuver.

Il est précisé qu'il s'agissait d'une information plutôt que d'une question diverse.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 MAI 2025.

17 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-031 : RH : Effectifs au 1er septembre 2025

Service Scolaire/Périscolaire : fin de contrat et nouveaux contrats

Vu les nécessités de service pour la rentrée 2025/2026 qui ont été transmises par le service scolaire/périscolaire le 30/06/2025,

Considérant le temps nécessaire pour la réalisation des plannings (2 à 3 semaines),

Considérant que les postes contractuels créés pour l'année scolaire 2024/2025 ne sont plus d'actualité et doivent être supprimés pour permettre la création de nouveaux postes adaptés aux besoins du service à la rentrée 2025/2026,

Il est proposé de :

- Supprimer 50 postes d'Adjoint Technique non titulaire au 31/08/2025 à raison des durées hebdomadaires suivantes, représentant 25.09 ETP :
28.92/35, 15.42/35, 29.14/35, 4.01/35, 4.01/35, 26.22/35, 16.50/35, 20.00/35, 17.74/35, 18.19/35, 29.06/35, 20.00/35, 11.01/35, 24.62/35, 17.43/35, 14.52/35, 23.65/35, 28.92/35, 13.79/35, 6.59/35, 10.55/35, 27.50/35, 29.44/35, 22.63/35, 5.02/35, 17.38/35, 16.13/35, 8.82/35, 14.83/35, 31.23/35, 11.27/35, 9.02/35, 29.58/35, 24.98/35, 27.20/35, 14.52/35, 29.50/35, 27.71/35, 12.78/35, 17.63/35, 16.75/35, 4.01/35, 4.01/35, 12.56/35, 3.83/35, 27.99/35, 18.71/35, 11.65/35, 4.52/35, 16.53/35.
- Créer 50 postes d'Adjoint Technique non titulaire du 01/09/2025 au 31/08/2026, à raison des durées hebdomadaires suivantes, représentant 26.27 ETP :
20.00/35, 14.58/35, 20.67/35, 8.25/35, 5.08/35, 30.50/35, 4.00/35, 26.67/35, 17.75/35, 15.33/35, 4.00/35, 30.00/35, 20.00/35, 17.92/35, 27.92/35, 17.25/35, 23.58/35, 28.92/35, 14.25/35, 13.75/35, 12.50/35, 27.92/35, 29.75/35, 29.25/35, 4.00/35, 17.50/35, 28.08/35, 6.67/35, 13.82/35, 33.58/35, 15.58/35, 30.75/35, 30.08/35, 27.33/35, 14.50/35, 31.00/35, 27.75/35, 12.33/35, 27.08/35, 16.75/35, 13.75/35, 4.00/35, 16.42/35, 4.83/35, 5.58/35, 27.92/35, 22.42/35, 7.00/35, 4.50/35, 16.50/35.
- Créer 1 poste d'Adjoint Technique non titulaire du 01/09/2025 au 28/02/2026, à raison de 4.58/35^{ème}, représentant 0.13 ETP.

Service Scolaire/Périscolaire : modification de grade

Considérant qu'un agent faisant fonction d'ATSEM a obtenu le CAP Petite Enfance par validation des acquis, et qu'il exerce les missions afférentes à ce grade,

Il est proposé de :

- Supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à raison de 22.00/35^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à raison de 22.00/35^{ème} au 01/09/2025.

Service Scolaire/Périscolaire : stagiairisation

Considérant qu'un agent contractuel, en poste depuis plus de 6 ans, a sollicité sa stagiairisation au 01/09/2025 et remplit les conditions,

Il est proposé de :

- Créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 22.00/35^{ème} au 01/09/2025.

Service Technique : fin de contrat

Considérant que le contrat d'apprentissage conclu pour la période du 01/02/2024 au 31/08/2025 arrive à son terme,

Il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Apprenti (CAP jardinier/paysagiste) à raison de 35.00/35^{ème} au 31/08/2025.

Service Technique : modification de durée hebdomadaire

Considérant que le poste d'Adjoint Technique créé le 24 novembre 2022 (28.00/35e) est actuellement complété par des heures complémentaires pour assurer une mission de gardiennage de la déchetterie chaque samedi,

Considérant que cette mission est désormais pérenne et justifie un poste à temps complet,

Il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique à raison de 28.00/35^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 35.00/35^{ème} au 01/09/2025.

Service Technique : création de poste

Considérant le départ à la retraite de l'agent d'entretien de la Maison de Services de Thury-Harcourt-le-Hom au 1er avril 2025,

Considérant que l'entretien a été assuré de manière transitoire par un agent du service scolaire/périscolaire par le biais d'heures complémentaires,

Considérant le caractère désormais pérenne de ce besoin,

Il est proposé de :

- Créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 20.00/35^{ème} au 01/09/2025.

Service marchés, commandes publiques : création de poste

Vu la délibération en date du 29/08/2024 portant création d'un poste contractuel d'Adjoint Administratif principal de 2e classe, pour assurer les missions d'assistance administrative du service Marchés, Commandes Publiques, Assurances et Voirie, à compter du 01/09/2024, pour une durée d'un an,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la continuité de ce service stratégique,

Considérant la volonté de pérenniser le poste au sein des effectifs titulaires de la collectivité,

Il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe contractuel à raison de 30.00/35^{ème} au 31/08/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à raison de 30.00/35^{ème} au 01/09/2025.

Service marchés, commandes publiques : avancement de grade

La responsable du service marchés, commandes publiques peut prétendre à un avancement de grade par le biais de la promotion interne. Son dossier a été validé par le centre de gestion au titre de l'année 2025.

Il est donc proposé de supprimer son grade actuel et de créer son nouveau grade correspondant à cet avancement et aux missions qui lui sont confiées.

- Supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à raison de 35.00/35^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste de Rédacteur à raison de 35.00/35^{ème} au 01/09/2025.

Service Ecole de musique : modification de durée hebdomadaire

Vu les orientations présentées par la directrice de l'école de musique et validées en commission Culture,

Considérant la volonté de sécuriser les heures d'enseignement des professeurs, de valoriser leur engagement, et d'ajuster les bases contractuelles en tenant compte du plafonnement des inscriptions,

Considérant également la règle retenue dans l'ensemble des services éducatifs de la collectivité, consistant à maintenir un équilibre à 60 % de temps contractuel et 40 % de temps complémentaire, au vu de la rigueur budgétaire,

Il est proposé de modifier les postes de la manière suivante :

- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 7.83/20^{ème} au 01/09/2025.
- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 5.00/20^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 4.17/20^{ème} au 01/09/2025.

Violon

- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 0.50/20^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 1.00/20^{ème} au 01/09/2025.

Violoncelle

- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 6.83/20^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 12.00/20^{ème} au 01/09/2025.

Guitare

- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 9.00/20^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 11.83/20^{ème} au 01/09/2025.

Batterie

- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 13.17/20^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à raison de 8.00/20^{ème} au 01/09/2025.

Piano

Service Ecole de musique : titularisation

Conformément à la situation statutaire des agents, il est proposé d'ajuster les postes de titulaires, comme suit :

- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à raison de 1.50/20^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à raison de 2.00/20^{ème} au 01/09/2025.

Saxophone

- Supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à raison de 6.67/20^{ème} au

01/09/2025.

- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à raison de 9.00/20^{ème} au 01/09/2025.

Formation musicale

Service centre d'hébergement : modification de durée hebdomadaire

Vu la délibération en date du 29 août 2024 ayant acté la création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 15/35^{ème} pour l'entretien du centre d'hébergement, à compter du 1er septembre 2024,

Considérant que la durée hebdomadaire avait été fixée de manière provisoire dans l'attente d'une meilleure visibilité sur l'activité et les réservations du centre,

Considérant l'augmentation constante de la fréquentation et la nécessité d'assurer un service d'entretien de qualité, de manière pérenne,

Il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique classe à raison de 15.00/35^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 20.00/35^{ème} au 01/09/2025.

Service Cuisine de proximité : modification de poste

Vu la réunion du Bureau en date du 30/01/2025 ayant entériné la création d'un poste de chef gérant sur le grade d'Agent de Maîtrise,

Considérant qu'à l'issue du processus de recrutement, le profil retenu correspond à un grade supérieur à celui initialement prévu,

Considérant les éléments transmis par le bureau d'étude chargé de l'accompagnement dans la mise en place de la cuisine de proximité et la nécessité de doter ce service de personnels en nombre et qualification suffisants pour assurer son bon fonctionnement,

Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Agent de maîtrise à raison de 35/35^{ème} au 01/09/2025.
- Créer un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème} au 01/09/2025.

Service Cuisine de proximité : créations de postes

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la cuisine de proximité, il est proposé de créer les postes suivants :

- Un poste d'Agent de maîtrise à raison de 35/35^{ème} au 01/09/2025.

2nd de cuisine, adjoint au chef gérant

- Un poste d'Adjoint Technique à raison de 35/35^{ème} au 01/09/2025.

Magasinier

- Deux postes d'Adjoint Technique à raison de 35/35^{ème} au 01/09/2025 (chacun).

Cuisiniers

- Deux postes d'Adjoint Technique à raison de 35/35^{ème} au 01/09/2025 (chacun).

Allotisseurs, livreurs

- Trois postes d'Adjoint Technique à raison de 35/35^{ème} au 01/09/2025.

Agents de plonge/polyvalents

Service Urbanisme : suppression de poste

Vu la démission reçue du responsable du pôle Aménagement du Territoire (A.D.T.), exerçant également les fonctions de Directeur Général Adjoint (D.G.A.),

Considérant que cette démission a été acceptée par l'autorité territoriale,

Considérant la nécessité de réorganiser le service Urbanisme et de revoir l'organigramme général des services,

Il est proposé de :

- Supprimer le poste d'attaché principal contractuel, à raison de 35/35^{ème}, à compter du 01/09/2025.

Cette suppression de poste s'inscrit dans une phase de réorganisation du pôle A.D.T., en attente de la refonte globale de l'organigramme des services.

Service Urbanisme : modification de grade

Vu la délibération du Bureau en date du 22 mai 2025 actant la création d'un poste d'assistant chargé d'étude urbanisme réglementaire pour accompagner la réalisation du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la démission du responsable du pôle Aménagement du Territoire (A.D.T.),

Considérant qu'en raison de cette démission, une réévaluation des besoins du service Urbanisme s'impose afin de garantir la continuité et la qualité du projet de PLUi,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de renforcer l'expertise du poste initialement créé en procédant à un ajustement de son grade et de son contenu,

Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Administratif contractuel à raison de 35.00/35^{ème} à compter du 01/09/2025 (contrat de projet).
- Créer un poste d'Attaché contractuel à raison de 35.00/35^{ème} à compter du 01/09/2025 (contrat de projet possible jusqu'au 31/08/2031).

| DATE DELIBERATION BUREAU | 22 05 2025 | 28 08 2025 | DELTA AU 01 09 2025 | ELEMENTS INTERVENUS | DELTA AU 01 09 2025 | EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 09 2025 PAR SERVICE |
|--------------------------|------------|------------|---------------------|--|---------------------|--|
| EFFECTIFS AU | 01 08 2025 | 01 09 2025 | | | | |
| NBRE POSTES | 194 | 203 | 9 | FIN DE CONTRATS / NVEAUX CONTRATS :-52 / +51 CHANGEMENT GRADES : -4 +4 MODIF DUREE HEBDO :-9 +7 SUPPRESS* POSTE / DEMISS* : -2 STAGIAIRISATION / TITULARISATION : +3 CREATION POSTES : +11 | 9 | <u>SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> -51 agents +53 agents soit -25,72 ETP +27,66 ETP <u>SERVICE TECHNIQUE :</u> -2 agents +2 agents soit -1,80 ETP +1,57 ETP <u>SERVICE MARCHES, COMMANDES PUBLIQUES :</u> -2 agents +2 agents soit -1,86 ETP +1,86 ETP <u>SERVICE ECOLE DE MUSIQUE :</u> -8 agents +7 agents soit -2,52 ETP +2,40 ETP <u>SERVICE CENTRE HEBERGEMENT :</u> -1 agent +1 agent soit -0,43 ETP +0,57 ETP <u>SERVICE CUISINE DE PROXIMITE :</u> -1 agent +10 agents soit -1,00 ETP +10,00 ETP <u>SERVICE A.D.T. :</u> -2 agents +1 agent soit -2,00 ETP +1,00 ETP |
| E.T.P. | 140,30 | 150,04 | 9,73 | FIN DE CONTRATS / NVEAUX CONTRATS :-26,95 / +26,40 CHANGEMENT GRADES : -3,63 +3,63 MODIF DUREE HEBDO :-3,50 +3,42 SUPPRESS* POSTE / DEMISS* : -1,25 STAGIAIRISATION / TITULARISATION : +1,18 CREATION POSTES : +10,43 | 9,73 | |

| Tableau des effectifs AU 01 09 2025 | | |
|---|----------------|---------------|
| FILIERES ET GRADES | NBRE DE POSTES | ETP |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE | 38 | 37,04 |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| TOTAL FILIERE TECHNIQUE | 126 | 84,11 |
| FILIERE MEDICO SOCIALE | | |
| TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE | 19 | 16,21 |
| FILIERE ANIMATION | | |
| TOTAL FILIERE ANIMATION | 2 | 1,42 |
| FILIERE SPORTIVE | | |
| TOTAL FILIERE SPORTIVE | 6 | 6,00 |
| FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES | | |
| TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE | 1 | 1,00 |
| FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème | | |
| TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE | 11 | 4,25 |
| HORS GRADES | | |
| TOTAL HORS GRADES | 0 | 0,00 |
| TOTAL EFFECTIFS | 203 | 150,04 |
| TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES | 140 | 113,03 |
| TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES | 63 | 37,01 |
| DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT | 5 | 4,23 |
| TOTAL EFFECTIFS | 203 | 150,04 |

La commission Finances et Administration générale, réunie le 8 juillet dernier, propose de valider le tableau des effectifs présenté.

Est évoquée la création d'un poste de DGA. En accord avec la DGS, la réponse est en attente du retour de l'étude du centre de gestion, qu'il est opportun d'engager. Cette étude présente également un intérêt pour le SIS, en apportant l'éclairage d'un tiers de nature à rassurer. Il est également précisé que certains postes relatifs à la cuisine de proximité sont ici créés mais sans recrutement immédiat. De plus, la commission Administration générale s'attachera à améliorer la traduction de l'évolution de la masse salariale dans les prochaines délibérations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-032 : RH : Effectifs au 1er octobre 2025

Service Scolaire/Périscolaire : suppression de poste

Un agent de l'école du Cerisier à Fresney-le-Puceux partira à la retraite au 01/10/2025. Lors de la réalisation des plannings, ce départ à la retraite a été pris en compte et les missions de cet agent seront réattribuées et partagées entre différents agents déjà présents sur le site.

Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à raison de 24.50.00/35^{ème} au 01/10/2025.

| DATE DELIBERATION BUREAU | 28 08 2025 | 28 08 2025 | DELTA AU 01 10 2025 | ELEMENTS INTERVENUS | DELTA AU 01 10 2025 | EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 10 2025 PAR SERVICE |
|--------------------------|------------|------------|---------------------|---------------------|---------------------|---|
| EFFECTIFS AU | 01 09 2025 | 01 10 2025 | | | | |
| NBRE POSTES | 203 | 202 | -1 | RETRAITE : -1 | -1 | <u>SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 1 agent soit -0,70 ETP |
| E.T.P. | 150,04 | 149,34 | -0,70 | RETRAITE : -0,70 | -0,70 | |

| Tableau des effectifs AU 01 10 2025 | | |
|---|----------------|---------------|
| FILIERES ET GRADES | NBRE DE POSTES | ETP |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE | 38 | 37,04 |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| TOTAL FILIERE TECHNIQUE | 125 | 83,41 |
| FILIERE MEDICO SOCIALE | | |
| TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE | 19 | 16,21 |
| FILIERE ANIMATION | | |
| TOTAL FILIERE ANIMATION | 2 | 1,42 |
| FILIERE SPORTIVE | | |
| TOTAL FILIERE SPORTIVE | 6 | 6,00 |
| FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES | | |
| TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE | 1 | 1,00 |
| FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème | | |
| TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE | 11 | 4,25 |
| HORS GRADES | | |
| TOTAL HORS GRADES | 0 | 0,00 |
| TOTAL EFFECTIFS | 202 | 149,34 |
| TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES | 139 | 112,33 |
| TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES | 63 | 37,01 |
| DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT | 5 | 4,23 |
| TOTAL EFFECTIFS | 202 | 149,34 |

La commission Finances et Administration générale, réunie le 8 juillet dernier, propose de valider le tableau des effectifs présenté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-033 : Services à la population : Autorisation de signature d'un nouveau bail - Départ de Mme GUILLOREL, orthophoniste au PSLA, et remplacement par Mme BENABID

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bail professionnel conclu entre la collectivité et Madame Marion GUILLOREL, orthophoniste, au sein du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de la Suisse Normande (PSLA) ;

Vu l'information du départ de Madame Marion GUILLOREL au 30 avril 2025 ;

Vu la proposition d'installation de Madame Mia BENABID, orthophoniste, pour lui succéder dans les locaux du PSLA ;

Vu le projet de bail annexé à la présente délibération, reprenant les conditions initialement prévues ;

Il est proposé :

- De valider l'installation de Madame Mia BENABID, orthophoniste, à compter du 1er septembre 2025, dans les mêmes locaux et aux mêmes conditions que celles prévues dans le bail initial ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau bail, ainsi que tous documents afférents à cette installation (**voir annexe 1**) ;
- De préciser que l'ensemble des obligations contractuelles s'appliquera à Madame Mia BENABID dans les mêmes termes que ceux applicables au bail initial.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-034 : Services à la population : Autorisation de signature d'un nouveau bail - Départ de Mme EUDE, orthophoniste au PSLA, et remplacement par Mme BONY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bail professionnel conclu entre la collectivité et Madame Fanny EUDE, orthophoniste, au sein du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de la Suisse Normande (PSLA) ;

Vu l'information du départ de Madame Fanny EUDE au 30 septembre 2025 ;

Vu la proposition d'installation de Madame Marion BONY, orthophoniste, pour lui succéder dans les locaux du PSLA ;

Vu le projet de bail annexé à la présente délibération, reprenant les conditions initialement prévues ;

Il est proposé :

- De valider l'installation de Madame Marion BONY, orthophoniste, à compter du 1er octobre 2025, dans les mêmes locaux et aux mêmes conditions que celles prévues dans le bail initial ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau bail ainsi que tous documents afférents à cette installation (**voir annexe 2**) ;
- De préciser que l'ensemble des obligations contractuelles s'appliquera à Madame Marion BONY dans les mêmes termes que ceux applicables au bail initial.

Est évoqué le fait que les raisons de départ des professionnels de la santé ne sont pas explicitées ; il est toutefois reconnu que la gestion des demandes et des exigences peut représenter une difficulté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Calendrier des réunions :**

| MOIS | CONFÉRENCE DES MAIRES | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | BUREAU |
|------------------|--|---|--|
| SEPTEMBRE | 18/09 à 18h Grimbosq Salle Lucienne Londes 24 chemin du Vey | 25/09 à 20h Domaine de La Pommeraye 17 rue de Ganne La Couture | |
| OCTOBRE | 16/10 à 18h Grainville-Langannerie Salle polyvalente 2 rue de Lapford | | 30/10 à 18h Salle de réunion Maison de Services Thury-Harcourt-le-Hom |
| NOVEMBRE | 13/11 à 18h Clécy Salle du foyer 8 rue André Hardy | 27/11 à 20h Lieu à confirmer | |
| DÉCEMBRE | 18/12 à 18h Bretteville-sur-Laize Salle des fêtes Place de la Mairie | Lundi 15/12 à 20h Cauvicourt Salle des fêtes 2 Chemin Haussé | |

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Évocation de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité).
- ✚ Point sur les subventions 2024 non perçues, représentant 700 000 €. Le Président rencontrera le sous-préfet jeudi prochain pour examiner la situation globale. Lors du conseil communautaire de fin septembre, sera évoquée l'étude comparant le recours à une ligne de trésorerie ou à un prêt relais afin de déterminer la solution la plus avantageuse. Par ailleurs, on constate une baisse des taux de la DETR, une diminution des subventions de nos différents partenaires, en plus des retards de paiement de l'État. Le taux d'emprunt de la Caisse des dépôts est également mentionné.
- ✚ Dates des élections municipales : 15 et 22 mars 2026
- ✚ Retour sur la note de l'UAMC portant sur la période de réserve électorale
- ✚ Rappels :
 - Arbres & Cie les 13 et 14 septembre, château d'Outrelaise à Gouvix
 - Salon du livre à Saint-Omer le 14 septembre de 10h à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 04 septembre 2025
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR
Par la Secrétaire de séance, Mme Patricia FIEFFÉ*